RELANCE DE LA BOURSE D'ALGER

Conditions assouplies pour les PME

Les conditions d'éligibilité des PME à la Bourse d'Alger ont été assouplies. Plusieurs compagnies d'assurance, notamment privées, sont en lice pour s'introduire à la cotation.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Selon le directeur général de la Société de gestion de la Bourse des valeurs (SGBV), Mustapha Ferfera, cité par l'agence nationale de presse, les conditions d'admission des PME ont été facilitées grâce à la réorganisation de la Bourse.

En ce sens, un projet de relance de la Bourse à travers l'amendement de son règlement général, élaboré par la Commission d'organisation et de surveillance des opérations en Bourse (Cosob) a été agréé par le ministère des Finances et sera publié prochainement au Journal officiel.

Ainsi, un compartiment sera dédié spécialement au bloc des Obligations assimilables du Trésor (OAT), cotées en Bourse depuis février 2008 et dont la gestion a été transférée officiellement au dépositaire central des titres, Algérie Clearing.

Un autre compartiment , spécialement dédié aux PME, englobera les entreprises en quête de financement et d'autres en phase de création, notamment les compagnies d'assurance qui veulent créer des filiales pour l'assurance des personnes.

Salama, GAM et la CIAR en lice

Dans ce contexte, plusieurs compagnies d'assurance, notamment privées, sont en lice pour s'introduire à la cotation.

A ce propos, Mustapha Ferfera cite l'introduction prochaine en Bourse de la compagnie privée Salama Assurance qui compte se lancer dans un produit islamique d'assurance de personnes. Selon ce responsable, la CIAAR, qui a déjà créé sa filiale d'assurance de personnes, GAM assurances et Alliances Assurances qui envisagent de se lancer dans ce créneau «pourront également recourir à ce marché à l'effet de lever des financements, et renforcer leurs moyens».

Voire, une vingtaine de PME sont potentiellement éligibles à la cotation en Bourse, en vue de consolider leurs fonds propres et améliorer leur organisation. A ce propos, le DG de la Bourse indique la constitution en cours d'un fichier de PME ayant déjà bénéficié de programme de mise à niveau et d'autres ayant les potentialités pour une introduction en Bourse pour l'exploiter dans la démarche de l'alimentation du marché.

Photo : DR

Une vingtaine de PME sont potentiellement éligibles à la cotation en Bourse.

Outre les exonérations fiscales consacrées par les différentes lois de finances (2009 et 2010) au profit des investisseurs et des actionnaires initiateurs des opérations d'offres publiques de vente, Mustapha Ferfera relève la mise en place d'un programme national d'émissions, la professionnalisation des intermédiaires en opérations de Bourse (IOB) et la mise à niveau du cadre réglementaire.

Les nouvelles modalités

Autre nouveauté, l'exigence d'un accompagnateur ou promoteur en Bourse pour toute entreprise intéressée par la cotation. Pouvant être une banque, un établissement financier ou un cabinet conseil, ce promoteur va suivre et accompagner la PME tout au long de son parcours boursier et veillera à ce que l'entreprise remplisse ses obligations en matière d'information périodique, précise Mustapha Ferfera.

Il s'agit en fait d'assouplir les conditions d'éligibilité, plus ou moins rigoureuses et auxquelles les PME n'ont pas toute latitude de répondre, explique le DG de la SGBV. Certes, les nouvelles dispositions exigent des PME intéressées d'avoir publié les états financiers des deux derniers exercices, sans cependant leur exiger les conditions de bénéfice et de capital minimum. Ainsi, ce dernier reste fixé à 5 millions de dinars pour les PME qui doivent toutefois répartir leurs titres, soit auprès de 50 investisseurs du grand public soit auprès de 3 investisseurs institutionnels et de procéder à une ouverture de leur capital social à un niveau minimum de 10%.

Outre l'augmentation du capital minimum libéré exigible aux grandes entreprises à 500 millions de dinars, il est également question de baisser le nombre minimum d'actionnaires souscripteurs à 150 actionnaires. Concernant les emprunts obligataires, les sociétés doivent disposer d'un capital social d'au moins 500 millions de dinars, justifier de 2 ans d'expérience et émettre un encours nominal de l'ordre de 500 millions de dinars.

C. B.

MARCHÉ OBLIGATAIRE

L'encours baisse à 32,36 milliards de dinars en 2011

Le marché obligataire a baissé «significativement» en 2011, atteignant un encours global de 32,36 milliards de dinars contre 69,85 milliards de dinars en 2010 et 83 milliards de dinars en 2009.

Un fléchissement continu que le DG de la Bourse d'Alger, Mustapha Ferfera, explique par l'absence d'opérations de renouvellement et d'alimentation du marché et d'autant que 3 emprunts obligataires sur 5 cotés sont arrivés à échéance.

Il s'agit de l'emprunt obligataire d'Air Algérie d'un encours de 14,1 milliards de dinars, arrivé à terme en décembre 2010, du premier emprunt obligataire de Sonelgaz d'un encours de 15,9 milliards de dinars, arrivé à terme en mai 2010 et de celui d'Algérie Télécom d'un encours de 21,5 milliards de dinars, arrivé à échéance en octobre en 2011.

«Entre 2009 et 2011, plus de 50 milliards de dinars d'encours ont été remboursés sans qu'il y ait une seule opération d'alimentation de ce marché», souligne M. Ferfera. La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) n'a, en outre, attribué aucun visa en 2011 pour les emprunts obligataires.

«Le dernier visa que la commission a délivré, c'était au profit d'Arab Leasing Corporation et qui n'a pas été, jusqu'à ce jour, mis en œuvre», précise le DG de la Bourse.

Quant au marché boursier, il reste sous-capitalisé, avec très peu d'échanges. A fin 2011, la capitalisation boursière des trois titres El Aurassi, Saidal et Alliance Assurances s'est établie en hausse à 15 milliards de dinars, contre 7,9 milliards en 2010 pour les deux titres El Aurassi et Saidal, mais elle ne représente que 0,1% du PIB.

En février 2011, une nouvelle émission d'actions de la société Alliance Assurances, d'un montant de 1,43 milliard de dinars, était venue renforcer le compartiment action de la Bourse d'Alger qui ne comptait jusque-là que deux titres, El Aurassi et le groupe Saidal.

C. B.

ELLE EST EN COURS D'ÉTUDE

Une structure nationale pour la sécurisation des données informatiques

Le ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication compte mettre en place une structure nationale pour la protection des données et la sécurisation des informations. C'est ce qu'a déclaré, hier, le premier responsable du secteur.

«Nous allons bâtir un système national qui va protéger l'information au niveau national», a déclaré M. Benhamadi en marge d'une conférence sous le thème «sécurisation et protection des données : risques et enjeux». Un groupe de travail a été mis en place, a souligné le premier responsable du secteur, pour trouver la meilleure formule qui va concerner tous les secteurs pour procéder à la sécurisation globale de l'information.

«Nous avons fait appel aux compétences algériennes établies à l'étranger pour nous accompagner dans ce projet afin de profiter de leur savoir-faire en s'appuyant sur les expériences des autres», a souligné le ministre. Selon le ministre, le travail ne sera pas difficile puisque l'Algérie est encore à ses débuts en matière de généralisation des technologies de l'information.

Photo : Samir Sid

Pour ce faire, Benhamadi a fait appel aux compétences algériennes établies à l'étranger.

De son côté, Nadji Bey, membre du comité scientifique pour la sécurité de l'information à l'Université de Genève, estime qu'il n'existe pas de solutions pour une sécurisation des données. «Nous ne pouvons que minimiser les risques. Nous tentons de sensibiliser les gens à travers ce genre de conférence sur cette problématique afin de prendre conscience des conséquences engendrées pour mieux se protéger» dira-t-il.

S. A.